

## L'hôtel de ville, un alerte cent cinquantaire

En juin 1837, le sous-préfet est contraint de quitter les locaux qu'il occupe. La municipalité estime alors *« que tant que la commune ne pourra pas fournir d'emplacement, surtout pour les bureaux..., ce magistrat sera sujet à des déplacements continuels qui ne peuvent qu'être fort désagréables, et pour lui et pour ses administrés, et qu'il serait fort intéressant pour la ville de Cosne d'avoir un hôtel de sous-préfecture. »*

Une commission municipale est désignée afin de rechercher un emplacement convenable. Son choix se porte finalement sur la maison de M Louis Marie Benjamin Rameau, sise à l'angle de la rue de Paris à Lyon (1) et de la rue du Bourgirault. L'acte notarié est signé le 21 août 1841 devant Me Charlot.

La propriété se compose de deux corps de bâtiment, *« d'une grande écurie située au fond de la cour d'entrée et adossée aux anciens murs de ville »*, d'une remise, d'une sellerie, d'une seconde cour, d'un grand *« jardin s'étendant depuis la route de Paris jusqu'à la place d'Armes (2) »* et d'une serre surmontée d'une galerie établie sur le rempart. Il est à noter qu'un bras du ruisseau de la Fontaine-Saint-Laurent longe la propriété du côté sud.



Plan de la maison Rameau, 1839

Vingt ans plus tard, la sous-préfecture déménage dans un bâtiment appartenant au département et situé sur le bord de la Loire, tout à côté du pont (3).

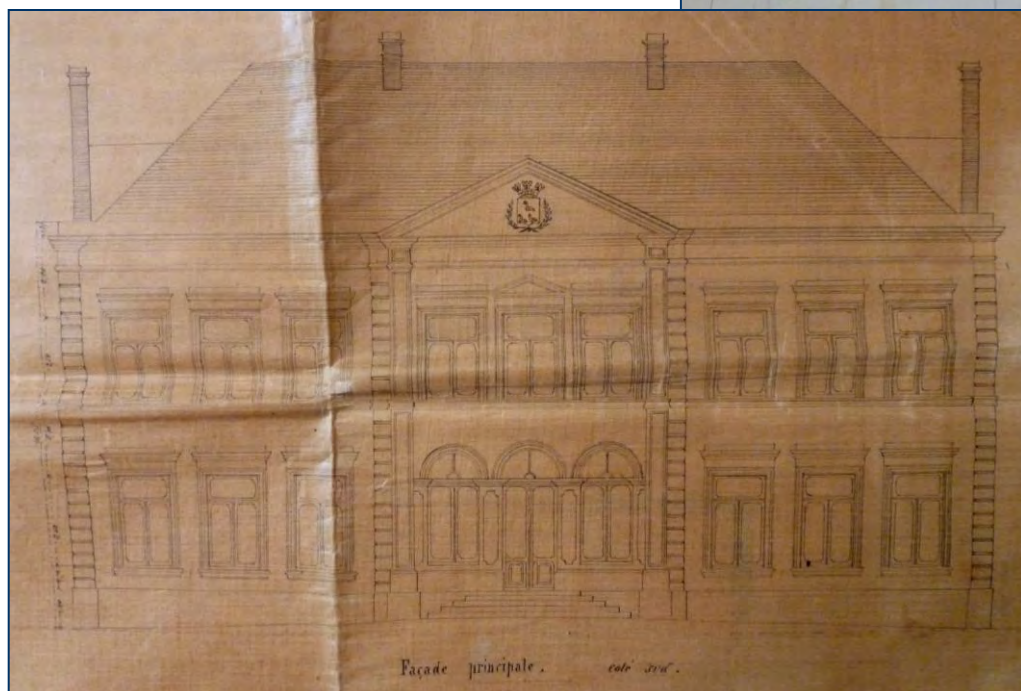
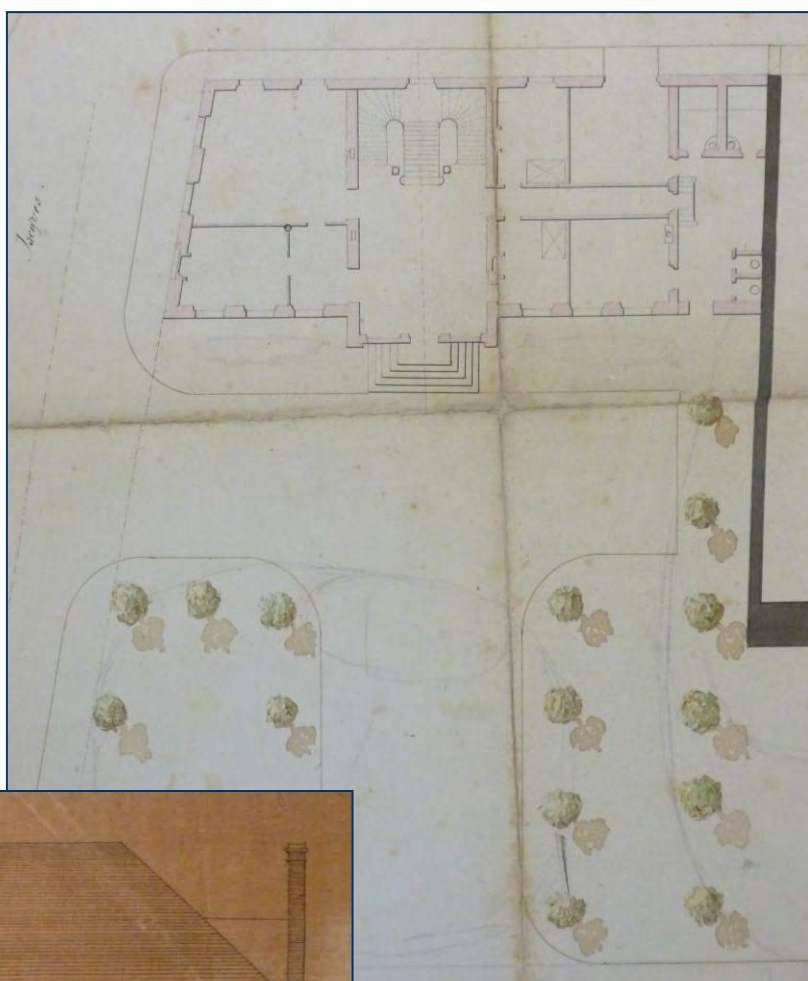
La municipalité s'interroge alors sur le devenir de l'ancienne propriété Rameau. « Trois combinaisons se présentent : 1° la vente, 2° l'appropriation à un hôtel de ville dont Cosne a le plus grand besoin puisque la Ville ne jouit qu'à titre provisoire d'une maison qui ne lui appartient pas (4), 3° la démolition des anciens bâtiments et la reconstruction complète d'un hôtel de ville. » L'architecte Jeuneau est chargé d'étudier ces trois options.

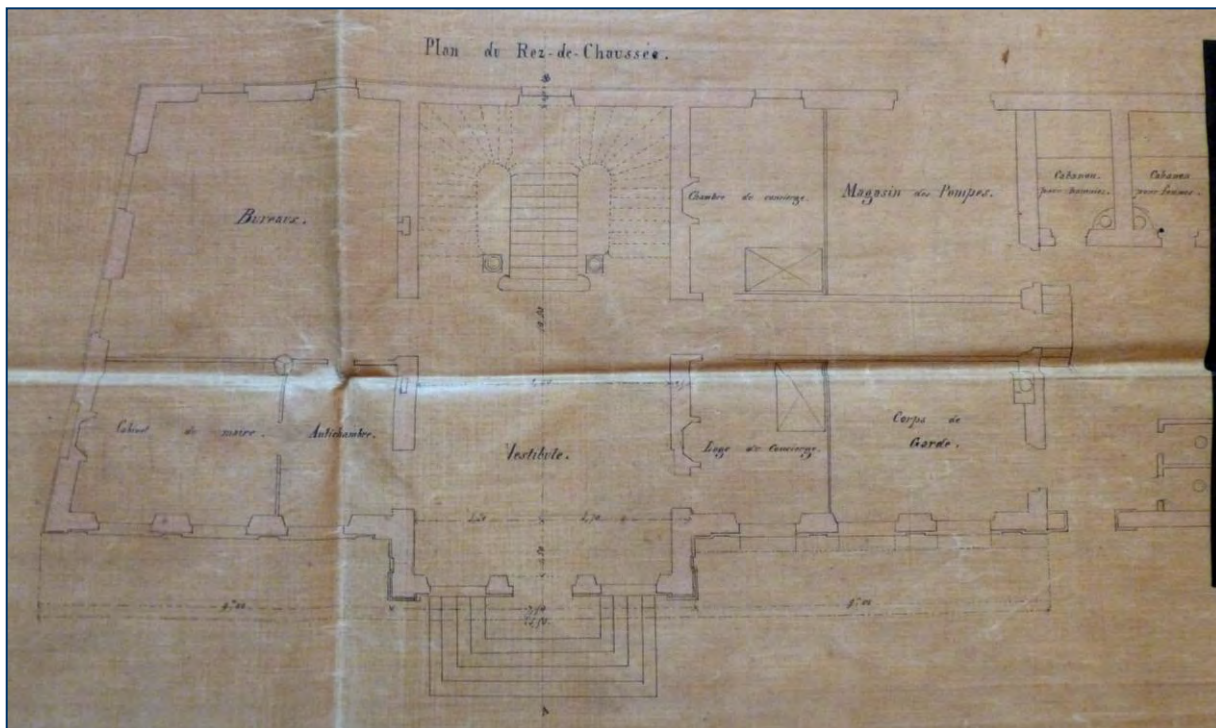
Dans un mémoire daté du 15 novembre 1860, il constate que l'édifice « est composé de plusieurs constructions reliées entre elles au moyen de travaux de transformation qui ont coûté fort cher et qui n'ont eu pour résultat que de faire un amas de bâtiments sans ensemble, sans aisance et sans caractère. En un mot, ce sont des constructions qui n'ont de valeur que dans les matériaux provenant des démolitions. » Donc, en cas de vente, la Ville ne « retrouverait guère que la valeur du sol. »

La restauration du bâtiment pour le transformer en hôtel de ville n'est pas non plus envisageable. Outre le coût très élevé des travaux, « la Ville ne posséderait qu'une véritable mesure réclamant toujours de nouveaux frais de réparation. »

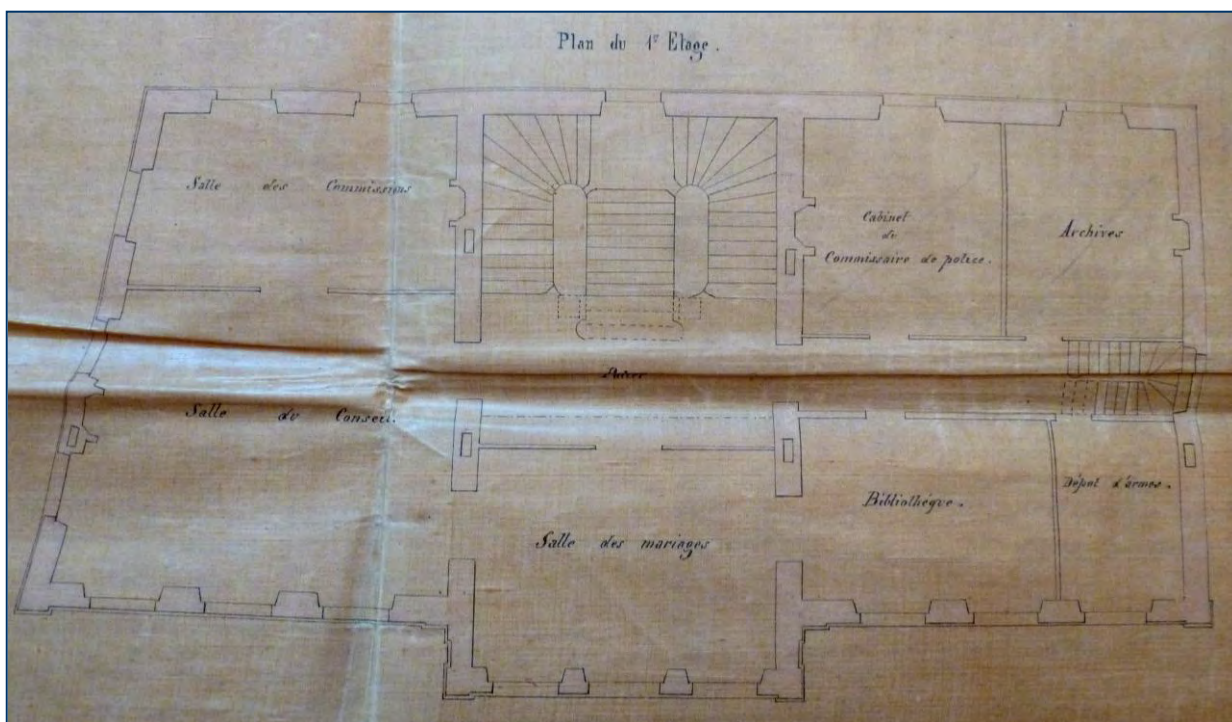
M Jeuneau propose plutôt de démolir l'édifice jusqu'à la hauteur du sol et de réemployer les matériaux dans une nouvelle construction. Seules les caves seraient conservées, ainsi que le puits qu'elles renferment.

Projet de construction d'un hôtel de ville, 1860





Projet de distribution du rez-de-chaussée, 1860



Projet de distribution du 1<sup>er</sup> étage, 1860

Le 28 septembre 1862, les travaux de construction de l'hôtel de ville sont adjugés aux sieurs Jean Thiollier et Laurent Fougeroux, entrepreneurs à Cosne. La première pierre est posée le **28 juin 1863** après la bénédiction donnée par Violette, curé et archiprêtre de Saint-Jacques, en présence du député de la Nièvre, M de Montjoyeux, du maire, Bichier des Ages, du conseil municipal et des deux entrepreneurs.

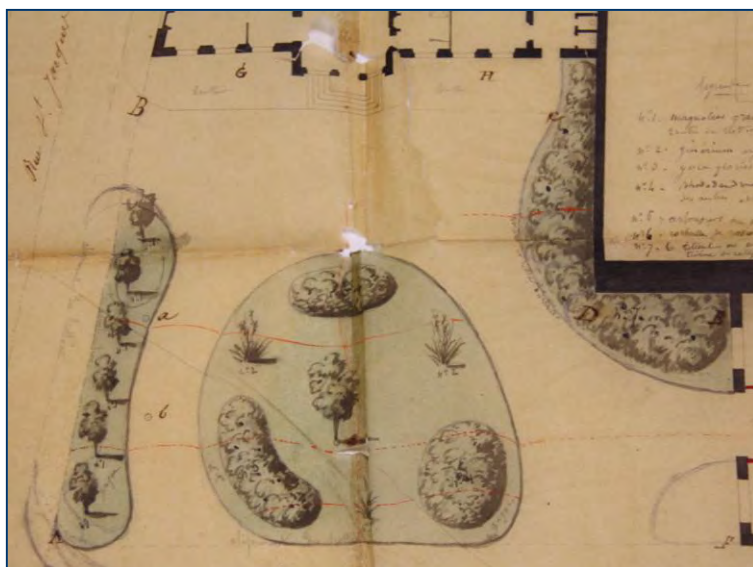
Les travaux sont réceptionnés le 15 décembre 1864.

Quelques signataires du procès-verbal de pose de la 1<sup>ère</sup> pierre, 1863

Le 20 mai 1867, le conseil municipal réclame que le vestibule et l'escalier soient éclairés au gaz : « *il y a en effet quelque chose de peu convenable à voir, les jours de réunion, quelques bougies placées sur les marches* » !!! Un an plus tard, il émet le vœu que l'éclairage au gaz soit aussi installé dans la salle du conseil...

Le 13 mai 1875, plusieurs conseillers demandent que soit gravés sur le fronton de l'hôtel de ville les mots « République française » avec la devise « Liberté, égalité, fraternité ». Un conseiller ayant « *fait remarquer que les manifestations sont presque toujours fatales aux idées dont elles poursuivent la diffusion* », le conseil décide par 11 voix contre 3 que cette inscription sera placée « en temps opportun »...

La municipalité envisage ensuite d'aménager un jardin sur la place de l'hôtel de ville. Le plan présenté ci-contre prévoit la création de trois massifs plantés de magnolias, yucca, arbousiers, rhododendrons, rosiers, tilleuls (ou marronniers), gynériums, mahonias, lauriers et troènes. Ce projet n'a semble-t-il jamais abouti...



Projet d'aménagement paysager de la place de l'hôtel de ville, non daté

L'hôtel de ville au début du 20<sup>ème</sup> siècle

- (1) Actuelle rue Saint-Jacques
- (2) Actuel boulevard de la République
- (3) A partir de 1937, ce bâtiment sera occupé par le musée. Il sera détruit lors du bombardement du 16 juin 1940.
- (4) L'hôtel de ville est alors installé dans une maison louée à M Grangier de la Marinière et sise à l'angle des actuelles rue Edme Lavarenne et avenue du maréchal Leclerc.

#### Sources Archives de Cosne :

- 1 D 10 à 1 D 17 Registres des délibérations du conseil municipal, 1831-1878**
- 1 G 5 Plan cadastral, 1834**
- 1 G 6 Etats de sections, 1835**
- 1 M 6 Acquisition d'un bâtiment pour la sous-préfecture, 1838-1841**
- 1 M 9 Construction d'un hôtel de ville, 1860-1869**
- 1 O 19 Aménagement d'un square pour la mairie, non daté**